

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023JUIN27_03

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BARRERE Marie, Maire.

Présents :

Marie BARRERE, Cédric JAEN, Emilie JAEN-CELLA, Jacques LARRUE, Corine LAUDANA, Michel MORICE, Marie-Andrée RIEU, Rachel TRILHE, Jean-Louis ZARATE.

Absent Excusé : Fabien FERRADOU, Cédric FOURCASSIER,

Secrétaire de séance : Michel MORICE

Date de convocation :
20/06/2023

OBJET : CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du Grand Ouest Toulousain)

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C IV,

Exposé des motifs

Par délibération du 29 avril 2021, le Grand Ouest Toulousain a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (ci-après CLECT) et fixé sa composition. Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes membres et EPCI.

Le Conseil Communautaire du Grand Ouest Toulousain a fixé sa composition à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune. Ces représentants sont des membres élus par le conseil municipal de chaque commune.

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal de Sainte-Livrade, il est proposé au Conseil d'élire deux nouveaux représentants.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de voter à mains levées.

Madame le maire, Marie BARRERE propose sa candidature en tant que titulaire.

Monsieur Michel MORICE, 1^{er} adjoint, propose sa candidature en tant que suppléant.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : Madame Marie BARRERE est élue membre titulaire pour représenter la Commune de Sainte-Livrade au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Ouest Toulousain.

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le

ID : 031-213104961-20230627-20230627_003-DE

S²LO

Article 2 : Monsieur, Michel MORICE est élu membre suppléant pour représenter la Commune de Sainte-Livrade au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Ouest Toulousain.

Ainsi fait et délibéré le 27 juin 2023
Au registre figurent les signatures
Pour copie conforme

Mme le Maire
Marie BARRERE

